

404LM001/20

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**

**NOTE GÉNÉRALE**

**D 54**

*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

*Le présent tirage annule et remplace  
celui du 5 septembre 1939*

**D**

*Paris, le 10 mai 1946*

**DISTRIBUTION**  
**SR**

**ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION  
DU SERVICE TECHNIQUE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION (Service T)**

**I — ATTRIBUTIONS**

Les attributions générales du Service technique du Matériel et de la Traction sont données par l'Ordre Général n° 18.

Le détail de ces attributions est le suivant :

**A — Utilisation et entretien du matériel moteur.**

- Utilisation du matériel moteur ;
- Répartition du parc de matériel moteur entre les Régions ;
- Etudes générales relatives aux tracés d'horaires et à la détermination des charges ;
- Etude des questions de réglementation concernant les Services Régionaux du Matériel et de la Traction et, en liaison avec les Services M et V, des questions de signalisation et de sécurité ;
- Définition de la politique d'entretien du matériel moteur. Règles générales concernant la répartition des travaux d'entretien entre Grands Ateliers, Dépôts et Industrie privée ;
- Etablissement des programmes de grandes réparations, levages et réparations accidentelles importantes. Répartition d'accord avec les Régions de ces travaux entre Grands Ateliers S.N.C.F., Dépôts et Ateliers de l'Industrie privée. Détermination des assistances interrégionales ;
- Etude en liaison avec les Régions de l'organisation du travail (1) dans les Grands Ateliers et Dépôts et des méthodes donnant la meilleure qualité au meilleur prix (orientation correspondante de la politique des renouvellements d'installations et d'outillage) ;
- Préparation et passation des marchés de réparations à confier aux Etablissements de l'Industrie privée ;
- Préparation et répartition des commandes globales des pièces de rechange importantes (emboutis, cylindres, collecteurs, etc...) ;
- Etablissement des statistiques de production, délais, etc... des Grands Ateliers et de l'Industrie privée et comparaison mensuelle avec les prévisions ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel moteur en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel moteur en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Questions techniques concernant le traitement des eaux d'alimentation.

◆ (1) y compris les travaux d'entretien des draisines du Service V et les programmes établis de concert avec le Service V.

**B — Utilisation et entretien du matériel remorqué.**

- Collaboration avec le Service Central du Mouvement et avec les Services Régionaux du Matériel et de la Traction pour assurer la meilleure utilisation du parc remorqué ;
- Etude et définition de la politique d'entretien du matériel remorqué ;
- Elaboration des directives nécessaires à l'organisation et aux méthodes d'entretien de ce matériel dans les Grands Ateliers, Entretien et Postes ;
- Etude en liaison, s'il y a lieu, avec les autres Services intéressés, des questions de réglementation R.I.C. et R.I.V. concernant les voitures et fourgons ;
- Examen et mise au point, d'accord avec les Régions, des programmes généraux de réparation établis par ces dernières et révisions de ces programmes ;
- Répartition des travaux de réparation du matériel remorqué entre les Etablissements de la S.N.C.F. et ceux de l'Industrie privée ;
- Elaboration des directives concernant la fourniture de prestations par les Régions aux Administrations publiques (P.T.T. par exemple) ;
- Etude, en liaison avec le Service Central du Mouvement et le Service Commercial, des questions d'ordre général concernant les wagons de particuliers ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel remorqué en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel remorqué en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées.

**C — Essais.**

- Direction des essais importants sur matériel moteur et remorqué (y compris essais de locomotives et de combustible au banc de Vitry ;
- Directives concernant les essais en ligne de matériel moteur (études, modifications, combustibles) ;
- Direction, en liaison avec le Service V, des essais concernant les réactions entre les véhicules et la voie et la détermination des vitesses ;
- Coordination des essais divers entrepris sur le matériel remorqué ;
- Orientation et direction de l'activité des Sections de recherches et d'essais réparties dans les Régions, et notamment la Section des Essais de Freins (S.E.F.) et de la Section des Etudes Mixtes Traction-Voie.

**D — Outillage et installations.**

- Etudes d'ordre général concernant l'application des diverses techniques au chemin de fer et leur unification en ce qui concerne les installations et l'outillage des établissements du Matériel et de la Traction ;
- Participation aux travaux des Commissions Techniques Officielles (AFNOR, OPMOS, etc...) ;
- Participation avec le Service Technique de la Direction Générale (Service Directeur) à la mise au point des programmes annuels de travaux complémentaires et d'équipement ;
- Elaboration des spécifications techniques concernant les appareillages de manutention, d'installations (thermiques, etc...) et le petit outillage ; direction, en liaison avec les autres Services, des essais importants ;
- Préparation des programmes et projets d'acquisition de gros outillage, des commandes de gros outillage et celles d'outillage portatif pneumatique électrique et de soudure. Surveillance des commandes globales ;
- Directives concernant la normalisation, l'entretien ou la confection de l'outillage ;
- Directives concernant les réalisations ou modifications d'installations du Matériel et de la Traction.

**E — Budgets.**

- Concours technique au Service B pour l'établissement du budget annuel d'exploitation ou d'établissement ainsi que, le cas échéant, des révisions périodiques ;
- Renseignements concernant les éléments de base techniques (programmes de travaux, consommation, parcours) et les variations des prix unitaires entrant dans la détermination des prévisions budgétaires.

**F — Comptabilité.**

- Détermination des principes unifiés à appliquer pour rendre comparables les prix de revient et éléments de gestion à fournir par les Comptabilités Régionales ;
- Détermination des renseignements comptables à fournir périodiquement par les Régions ;
- Examen de ces renseignements avec les Régions ;
- Comparaison des prix de revient de travaux effectués dans les différents établissements de la S.N.C.F. ou de l'Industrie privée.

**G — Personnel.**

- Participation avec le Service P (Service Directeur) aux études concernant la fixation du cadre du personnel permanent, le recrutement, la rémunération, la classification, l'encadrement et l'avancement du personnel, la réglementation du travail, l'apprentissage, l'enseignement professionnel et les accidents du travail ;
- Etudes concernant les primes de production ou de gestion et les primes du personnel de conduite.

**H — Approvisionnements.**

- Etude, en liaison avec le Service A, de toutes les questions relatives aux programmes généraux d'approvisionnement en pièces et matières concernant le matériel moteur et remorqué et aux variations générales de consommation à prévoir ;
- Contrôle des besoins et variations des stocks ;
- Fixation des règles techniques de gestion des magasins et parc de pièces de rechange et des méthodes comptables ;
- Réglementation du réapprovisionnement, de la réception et de la prise en charge des pièces et matières ;
- Etude, en liaison avec les Régions et le Service A, des modifications à apporter aux groupes de la nomenclature générale des pièces et matières à approvisionner, et des mesures propres à amener une réduction des stocks ;
- En période de pénurie, gestion du contingent monnaie-matière pour l'outillage et des stocks communs d'outillage ;
- En période de pénurie, répartition des approvisionnements entre les Régions et coopération avec le Service A pour les cessions aux tiers ;
- Répartition entre les Régions des vieilles matières utilisables par les fonderies S.N.C.F.

**I — Divers.**

- Etude et liaison avec les autres Services intéressés des questions U.I.C. du ressort du Service T ;
- Direction technique de l'Atelier Central de Mécanographie ;
- Direction des laboratoires.

**J — Combustibles (achat, répartition et utilisation).**

- Centralisation des prévisions de consommation des Services en charbons de traction, charbons pour ateliers, charbons de chauffage et cokes. Etablissement des programmes d'approvisionnement ;
- Achats des combustibles. Préparation des marchés d'achat ;
- Transport des charbons étrangers jusqu'au point frontière. Affrètements des navires de mer et des péniches. Marchés de manutention dans les ports maritimes et fluviaux ;
- Réception et contrôle des combustibles dans les Mines et dans les ports en France et à l'étranger ;
- Etude et mise au point du plan de transport sur rails S.N.C.F. des combustibles en liaison avec la Division du Mouvement — Marchandises ;
- Répartition des combustibles de traction en liaison avec les Divisions Régionales de la Traction ;
- Centralisation des renseignements fournis par les Services Régionaux relatifs aux stocks et aux consommations de charbon de traction et de charbons divers ;
- Contrôle de l'utilisation et de la consommation de combustibles ;
- Essais de charbons et cokes pour ateliers et chauffage, en liaison avec les Services intéressés ;

- Récupération et utilisation des sous-produits (coke et fraïsil) ;
- Règlement des factures de combustibles ;
- Facturation aux divers Services consommateurs de la S.N.C.F. et aux tiers ;
- Gérance du compte « Approvisionnements » relatif aux combustibles ;
- Etablissement des prix moyens par catégorie.

#### K — Etude et construction du matériel moteur et remorqué.

- Fixation des programmes de construction de matériel neuf et d'électrification en liaison avec le Service Technique de la Direction Générale (Service directeur en la matière) et les autres Services intéressés ;
- Etude des matériels moteur et remorqué et des installations fixes électriques du ressort du Service ;
- Préparation et présentation aux Autorités compétentes des projets de construction de matériel neuf ;
- Négociations relatives aux commandes de matériel neuf ; présentation de ces commandes aux Autorités compétentes ; liquidation des commandes.

## II — DIVISIONS SPECIALISEES

Les études concernant le matériel moteur et remorqué, les installations de traction électrique sont effectuées par des **divisions spécialisées** :

- la Division des Etudes de locomotives à vapeur (D.E.L.) ;
- la Division des Etudes de Traction Electrique (D.E.T.E.) ;
- la Division des Voitures et Wagons (D.E.V.) ;
- la Division des Etudes de Traction à moteur thermique (D.E.A.).

Ces divisions sont également chargées de la direction des essais importants et de la préparation technique des marchés.

En outre, une division spécialisée est chargée des achats et de la répartition des combustibles.

Enfin, le Service dirige le Bureau de Normalisation et d'Unification des Chemins de fer (B.N.C.F.).

## III — COMMISSIONS TECHNIQUES

Pour établir une liaison suffisante entre les Services d'études et d'exécution, le Service technique du Matériel et de la Traction institue, en accord avec les Régions, des Commissions techniques permanentes ou temporaires pour l'examen des problèmes généraux ou particuliers.

Les Commissions peuvent être présidées, soit par un Représentant d'une Région, soit par un Représentant du Service technique du Matériel et de la Traction.

*Le Directeur Général,*

**LEMAIRE.**

ERRATUM  
à la  
NOTE GENERALE D 54  
du 10 Mai 1946

-----  
A la place de :

" Le présent tirage annule et remplace celui  
du 5 septembre 1939 ".

il faut :

" Le présent tirage annule et remplace celui  
du 20 octobre 1945".

-----

404LM001/20

D 54

SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS

NOTE GÉNÉRALE

Le présent tirage annule et remplace  
celui du 5 septembre 1939

D

Paris, le 10 mai 1946

DISTRIBUTION  
SR

*FONCTIONS*  
**ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION**  
*DE LA DIRECTION*  
**DU SERVICE TECHNIQUE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION (Service T)**

*FONCTIONS*  
I — ATTRIBUTIONS

*fonctions de la direction*  
Les attributions générales du Service technique du Matériel et de la Traction sont données par l'Ordre Général n° 18. *dans le cadre des attributions de la Direction générale définies par l'O.G. 18 sont les suivantes :*

Le détail de ces attributions est le suivant :

A — Utilisation et entretien du matériel moteur.

- Utilisation du matériel moteur ;
- Répartition du parc de matériel moteur entre les Régions ;
- Etudes générales relatives aux tracés d'horaires et à la détermination des charges ;
- Etude des questions de réglementation concernant les Services Régionaux du Matériel et de la Traction et, en liaison avec les Services M et V, des questions de signalisation et de sécurité ;
- Définition de la politique d'entretien du matériel moteur. Règles générales concernant la répartition des travaux d'entretien entre Grands Ateliers, Dépôts et Industrie privée ;
- Etablissement des programmes de grandes réparations, levages et réparations accidentelles importantes. Répartition d'accord avec les Régions de ces travaux entre Grands Ateliers S.N.C.F., Dépôts et Ateliers de l'Industrie privée. Détermination des assistances interrégionales ;
- Etude en liaison avec les Régions de l'organisation du travail (1) dans les Grands Ateliers et Dépôts ~~et des méthodes donnant la meilleure qualité au meilleur prix (orientation correspondante de la politique des renouvellements d'installations et d'outillage) ;~~
- Préparation et passation des marchés de réparations à confier aux Etablissements de l'Industrie privée ;
- Préparation et répartition des commandes globales des pièces de rechange importantes (emboutis, cylindres, collecteurs, etc...) ;
- Etablissement des statistiques de production, délais, etc... des Grands Ateliers et de l'Industrie privée et comparaison mensuelle avec les prévisions ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel moteur en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel moteur en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Questions techniques concernant le traitement des eaux d'alimentation.

◆ (1) y compris les travaux d'entretien des draines du Service V et les programmes établis de concert avec le Service V.

**B — Utilisation et entretien du matériel remorqué.**

- Collaboration avec le Service Central du Mouvement et avec les Services Régionaux du Matériel et de la Traction pour assurer la meilleure utilisation du parc remorqué ;
- Etude et définition de la politique d'entretien du matériel remorqué ;
- Elaboration des directives nécessaires à l'organisation et aux méthodes d'entretien de ce matériel dans les Grands Ateliers, Entretiens et Postes ;
- Etude en liaison, s'il y a lieu, avec les autres Services intéressés, des questions de réglementation R.I.C. et R.I.V. concernant les voitures et fourgons ;
- Examen et mise au point, d'accord avec les Régions, des programmes généraux de réparation établis par ces dernières et révisions de ces programmes ;
- Répartition des travaux de réparation du matériel remorqué entre les Etablissements de la S.N.C.F. et ceux de l'Industrie privée ;
- Elaboration des directives concernant la fourniture de prestations par les Régions aux Administrations publiques (P.T.T. par exemple) ;
- Etude, en liaison avec le Service Central du Mouvement et le Service Commercial, des questions d'ordre général concernant les wagons de particuliers ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel remorqué en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel remorqué en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées.

**C — Essais.**

- Direction des essais importants sur matériel moteur et remorqué (y compris essais de locomotives et de combustible au banc de Vitry ;
- Directives concernant les essais en ligne de matériel moteur (études, modifications, combustibles) ;
- Direction, en liaison avec le Service V, des essais concernant les réactions entre les véhicules et la voie et la détermination des vitesses ;
- Coordination des essais divers entrepris sur le matériel remorqué ;
- Orientation et direction de l'activité des Sections de recherches et d'essais réparties dans les Régions, et notamment la Section des Essais de Freins (S.E.F.) et de la Section des Etudes Mixtes Traction-Voie.

**D — Outillage et installations.**

- Etudes d'ordre général concernant l'application des diverses techniques au chemin de fer et leur unification en ce qui concerne les installations et l'outillage des établissements du Matériel et de la Traction ;
- Participation aux travaux des Commissions Techniques Officielles (AFNOR, OPMOS, etc...) ;
- Participation avec le Service Technique de la Direction Générale (Service Directeur) à la mise au point des programmes annuels de travaux complémentaires et d'équipement ;
- Elaboration des spécifications techniques concernant les appareillages de manutention, d'installations (thermiques, etc...) et le petit outillage ; direction, en liaison avec les autres Services, des essais importants ;
- Préparation des programmes et projets d'acquisition de gros outillage, des commandes de gros outillage et celles d'outillage portatif pneumatique électrique et de soudure. Surveillance des commandes globales ;
- Directives concernant la normalisation, l'entretien ou la confection de l'outillage ;
- Directives concernant les réalisations ou modifications d'installations du Matériel et de la Traction.

**E — Budgets.**

- Concours technique au Service B pour l'établissement du budget annuel d'exploitation ou d'établissement ainsi que, le cas échéant, des révisions périodiques ;
- Renseignements concernant les éléments de base techniques (programmes de travaux, consommation, parcours) et les variations des prix unitaires entrant dans la détermination des prévisions budgétaires.

Concours à la Direction des Etudes générales pour la fixation des programmes de constructions et de renouvellement du matériel moteur et roulant et pour la mise au point des programmes annuels de travaux de reconstruction et d'équipement.

**F — Comptabilité.**

- Détermination des principes unifiés à appliquer pour rendre comparables les prix de revient et éléments de gestion à fournir par les Comptabilités Régionales ;
- Détermination des renseignements comptables à fournir périodiquement par les Régions ;
- Examen de ces renseignements avec les Régions ;
- Comparaison des prix de revient de travaux effectués dans les différents établissements de la S.N.C.F. ou de l'Industrie privée.

**G — Personnel.**

- Participation avec le Service P (Service Directeur) aux études concernant la fixation du cadre du personnel permanent, le recrutement, la rémunération, la classification, l'encadrement et l'avancement du personnel, la réglementation du travail, l'apprentissage, l'enseignement professionnel et les accidents du travail ;
- Etudes concernant les primes de production ou de gestion et les primes du personnel de conduite.

**H — Approvisionnements.**

- Etude, en liaison avec le Service A, de toutes les questions relatives aux programmes généraux d'approvisionnement en pièces et matières concernant le matériel moteur et remorqué et aux variations générales de consommation à prévoir ;
- Contrôle des besoins et variations des stocks ;
- Fixation des règles techniques de gestion des magasins et parc de pièces de rechange et des méthodes comptables ;
- Réglementation du réapprovisionnement, de la réception et de la prise en charge des pièces et matières ;
- Etude, en liaison avec les Régions et le Service A, des modifications à apporter aux groupes de la nomenclature générale des pièces et matières à approvisionner, et des mesures propres à amener une réduction des stocks ;
- En période de pénurie, gestion du contingent monnaie-matière pour l'outillage et des stocks communs d'outillage ;
- En période de pénurie, répartition des approvisionnements entre les Régions et coopération avec le Service A pour les cessions aux tiers ;
- Répartition entre les Régions des vieilles matières utilisables par les fonderies S.N.C.F.

**I — Divers.**

- Etude et liaison avec les autres Services intéressés des questions U.I.C. du ressort du Service T ;
- Direction technique de l'Atelier Central de Mécanographie ;
- Direction des laboratoires.

**J — Combustibles (achat, répartition et utilisation).**

- Centralisation des prévisions de consommation des Services en charbons de traction, charbons pour ateliers, charbons de chauffage et cokes. Etablissement des programmes d'approvisionnement ;
- Achats des combustibles. Préparation des marchés d'achat ;
- Transport des charbons étrangers jusqu'au point frontière. Affrètements des navires de mer et des péniches. Marchés de manutention dans les ports maritimes et fluviaux ;
- Réception et contrôle des combustibles dans les Mines et dans les ports en France et à l'étranger ;
- Etude et mise au point du plan de transport sur rails S.N.C.F. des combustibles en liaison avec la Division du Mouvement — Marchandises ;
- Répartition des combustibles de traction en liaison avec les Divisions Régionales de la Traction ;
- Centralisation des renseignements fournis par les Services Régionaux relatifs aux stocks et aux consommations de charbon de traction et de charbons divers ;
- Contrôle de l'utilisation et de la consommation de combustibles ;
- Essais de charbons et cokes pour ateliers et chauffage, en liaison avec les Services intéressés ;

- Récupération et utilisation des sous-produits (coke et fraïsil) ;
- Règlement des factures de combustibles ;
- Facturation aux divers Services consommateurs de la S.N.C.F. et aux tiers ;
- Gérance du compte « Approvisionnements » relatif aux combustibles ;
- Etablissement des prix moyens par catégorie.

#### K — Etude et construction du matériel moteur et remorqué.

- Fixation des programmes de construction de matériel neuf et d'électrification en liaison avec le Service Technique de la Direction Générale (Service directeur en la matière) et les autres Services intéressés ;
- Etude des matériels moteur et remorqué et des installations fixes électriques du ressort du Service ;
- I - Préparation et présentation aux Autorités compétentes des projets de construction de matériel neuf ;
- Négociations relatives aux commandes de matériel neuf ; présentation de ces commandes aux Autorités compétentes ; liquidation des commandes.

## II ORGANISATION

Les fonctions définies ci-dessus sont assurées, au sein de la Direction du Matériel et de la Traction, par des Divisions au nombre de six, savoir :

- la Division des Etudes — la Division du Mouvement-Traction
- la Division des Etudes — la Division de l'Entretien du Matériel moteur
- la Division des Voitures — la Division des Voitures et Wagons
- la Division des Etudes — la Division des Etudes
- la Division des Etudes — la Division du Service général
- la Division des Combustibles —

Ces divisions sont également chargées de la préparation technique des marchés.

En outre, une division spécialisée est chargée des achats et de la gestion des combustibles.

Enfin, le Service dirige le Bureau de Normalisation et d'Essais du Matériel de fer (B.N.C.F.).

## III — COMMISSIONS TECHNIQUES

Pour établir une liaison suffisante entre les Services d'études et d'exécution, le Service technique du Matériel et de la Traction institue, en accord avec les Régions, des Commissions techniques permanentes ou temporaires pour l'examen des problèmes généraux ou particuliers.

Les Commissions peuvent être présidées, soit par un Représentant d'une Région, soit par un Représentant du Service technique du Matériel et de la Traction.

Le Directeur Général,

LEMAIRE.

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**  
*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

**NOTE GÉNÉRALE**

*Le présent tirage annule et remplace  
celui du 20<sup>octobre</sup> septembre 1939*

*Annulée par l'édition du  
1.1.52*

Paris, le 10 mai 1946

DISTRIBUTION

SR

**ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION  
DU SERVICE TECHNIQUE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION (Service T)**

## I — ATTRIBUTIONS

Les attributions générales du Service technique du Matériel et de la Traction sont données par l'Ordre Général n° 18.

Le détail de ces attributions est le suivant :

## A — Utilisation et entretien du matériel moteur.

- Utilisation du matériel moteur ;
- Répartition du parc de matériel moteur entre les Régions ;
- Etudes générales relatives aux tracés d'horaires et à la détermination des charges ;
- Etude des questions de réglementation concernant les Services Régionaux du Matériel et de la Traction et, en liaison avec les Services M et V, des questions de signalisation et de sécurité ;
- Définition de la politique d'entretien du matériel moteur. Règles générales concernant la répartition des travaux d'entretien entre Grands Ateliers, Dépôts et Industrie privée ;
- Etablissement des programmes de grandes réparations, levages et réparations accidentelles importantes. Répartition d'accord avec les Régions de ces travaux entre Grands Ateliers S.N.C.F., Dépôts et Ateliers de l'Industrie privée. Détermination des assistances interrégionales ;
- Etude en liaison avec les Régions de l'organisation du travail (1) dans les Grands Ateliers et Dépôts et des méthodes donnant la meilleure qualité au meilleur prix (orientation correspondante de la politique des renouvellements d'installations et d'outillage) ;
- Préparation et passation des marchés de réparations à confier aux Etablissements de l'Industrie privée ;
- Préparation et répartition des commandes globales des pièces de rechange importantes (emboutis, cylindres, collecteurs, etc...) ;
- Etablissement des statistiques de production, délais, etc... des Grands Ateliers et de l'Industrie privée et comparaison mensuelle avec les prévisions ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel moteur en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel moteur en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Questions techniques concernant le traitement des eaux d'alimentation.

◆(1) y compris les travaux d'entretien des draisines du Service V et les programmes établis de concert avec le Service V.

**B — Utilisation et entretien du matériel remorqué.**

- Collaboration avec le Service Central du Mouvement et avec les Services Régionaux du Matériel et de la Traction pour assurer la meilleure utilisation du parc remorqué ;
- Etude et définition de la politique d'entretien du matériel remorqué ;
- Elaboration des directives nécessaires à l'organisation et aux méthodes d'entretien de ce matériel dans les Grands Ateliers, Entretien et Postes ;
- Etude en liaison, s'il y a lieu, avec les autres Services intéressés, des questions de réglementation R.I.C. et R.I.V. concernant les voitures et fourgons ;
- Examen et mise au point, d'accord avec les Régions, des programmes généraux de réparation établis par ces dernières et révisions de ces programmes ;
- Répartition des travaux de réparation du matériel remorqué entre les Etablissements de la S.N.C.F. et ceux de l'Industrie privée ;
- Elaboration des directives concernant la fourniture de prestations par les Régions aux Administrations publiques (P.T.T. par exemple) ;
- Etude, en liaison avec le Service Central du Mouvement et le Service Commercial, des questions d'ordre général concernant les wagons de particuliers ;
- Etude et fixation des programmes de réforme de matériel remorqué en service, en liaison avec les autres Services intéressés ;
- Etude, en liaison avec les Régions intéressées, des modifications à apporter au matériel remorqué en service ; directives concernant les réalisations des modifications décidées.

**C — Essais.**

- Direction des essais importants sur matériel moteur et remorqué (y compris essais de locomotives et de combustible au banc de Vitry ;
- Directives concernant les essais en ligne de matériel moteur (études, modifications, combustibles) ;
- Direction, en liaison avec le Service V, des essais concernant les réactions entre les véhicules et la voie et la détermination des vitesses ;
- Coordination des essais divers entrepris sur le matériel remorqué ;
- Orientation et direction de l'activité des Sections de recherches et d'essais réparties dans les Régions, et notamment la Section des Essais de Freins (S.E.F.) et de la Section des Etudes Mixtes Traction-Voie.

**D — Outillage et installations.**

- Etudes d'ordre général concernant l'application des diverses techniques au chemin de fer et leur unification en ce qui concerne les installations et l'outillage des établissements du Matériel et de la Traction ;
- Participation aux travaux des Commissions Techniques Officielles (AFNOR, OPMOS, etc...) ;
- Participation avec le Service Technique de la Direction Générale (Service Directeur) à la mise au point des programmes annuels de travaux complémentaires et d'équipement ;
- Elaboration des spécifications techniques concernant les appareillages de manutention, d'installations (thermiques, etc...) et le petit outillage ; direction, en liaison avec les autres Services, des essais importants ;
- Préparation des programmes et projets d'acquisition de gros outillage, des commandes de gros outillage et celles d'outillage portatif pneumatique électrique et de soudure. Surveillance des commandes globales ;
- Directives concernant la normalisation, l'entretien ou la confection de l'outillage ;
- Directives concernant les réalisations ou modifications d'installations du Matériel et de la Traction.

**E — Budgets.**

- Concours technique au Service B pour l'établissement du budget annuel d'exploitation ou d'établissement ainsi que, le cas échéant, des révisions périodiques ;
- Renseignements concernant les éléments de base techniques (programmes de travaux, consommation, parcours) et les variations des prix unitaires entrant dans la détermination des prévisions budgétaires.

**F — Comptabilité.**

- Détermination des principes unifiés à appliquer pour rendre comparables les prix de revient et éléments de gestion à fournir par les Comptabilités Régionales ;
- Détermination des renseignements comptables à fournir périodiquement par les Régions ;
- Examen de ces renseignements avec les Régions ;
- Comparaison des prix de revient de travaux effectués dans les différents établissements de la S.N.C.F. ou de l'Industrie privée.

**G — Personnel.**

- Participation avec le Service P (Service Directeur) aux études concernant la fixation du cadre du personnel permanent, le recrutement, la rémunération, la classification, l'encadrement et l'avancement du personnel, la réglementation du travail, l'apprentissage, l'enseignement professionnel et les accidents du travail ;
- Etudes concernant les primes de production ou de gestion et les primes du personnel de conduite.

**H — Approvisionnements.**

- Etude, en liaison avec le Service A, de toutes les questions relatives aux programmes généraux d'approvisionnement en pièces et matières concernant le matériel moteur et remorqué et aux variations générales de consommation à prévoir ;
- Contrôle des besoins et variations des stocks ;
- Fixation des règles techniques de gestion des magasins et parc de pièces de rechange et des méthodes comptables ;
- Réglementation du réapprovisionnement, de la réception et de la prise en charge des pièces et matières ;
- Etude, en liaison avec les Régions et le Service A, des modifications à apporter aux groupes de la nomenclature générale des pièces et matières à approvisionner, et des mesures propres à amener une réduction des stocks ;
- En période de pénurie, gestion du contingent monnaie-matière pour l'outillage et des stocks communs d'outillage ;
- En période de pénurie, répartition des approvisionnements entre les Régions et coopération avec le Service A pour les cessions aux tiers ;
- Répartition entre les Régions des vieilles matières utilisables par les fonderies S.N.C.F.

**I — Divers.**

- Etude et liaison avec les autres Services intéressés des questions U.I.C. du ressort du Service T ;
- Direction technique de l'Atelier Central de Mécanographie ;
- Direction des laboratoires.

**J — Combustibles (achat, répartition et utilisation).**

- Centralisation des prévisions de consommation des Services en charbons de traction, charbons pour ateliers, charbons de chauffage et cokes. Etablissement des programmes d'approvisionnement ;
- Achats des combustibles. Préparation des marchés d'achat ;
- Transport des charbons étrangers jusqu'au point frontière. Affrètements des navires de mer et des péniches. Marchés de manutention dans les ports maritimes et fluviaux ;
- Réception et contrôle des combustibles dans les Mines et dans les ports en France et à l'étranger ;
- Etude et mise au point du plan de transport sur rails S.N.C.F. des combustibles en liaison avec la Division du Mouvement — Marchandises ;
- Répartition des combustibles de traction en liaison avec les Divisions Régionales de la Traction ;
- Centralisation des renseignements fournis par les Services Régionaux relatifs aux stocks et aux consommations de charbon de traction et de charbons divers ;
- Contrôle de l'utilisation et de la consommation de combustibles ;
- Essais de charbons et cokes pour ateliers et chauffage, en liaison avec les Services intéressés ;

- Récupération et utilisation des sous-produits (coke et fraïsil) ;
- Règlement des factures de combustibles ;
- Facturation aux divers Services consommateurs de la S.N.C.F. et aux tiers ;
- Gérance du compte « Approvisionnements » relatif aux combustibles ;
- Etablissement des prix moyens par catégorie.

#### K — Etude et construction du matériel moteur et remorqué.

- Fixation des programmes de construction de matériel neuf et d'électrification en liaison avec le Service Technique de la Direction Générale (Service directeur en la matière) et les autres Services intéressés ;
- Etude des matériels moteur et remorqué et des installations fixes électriques du ressort du Service ;
- Préparation et présentation aux Autorités compétentes des projets de construction de matériel neuf ;
- Négociations relatives aux commandes de matériel neuf ; présentation de ces commandes aux Autorités compétentes ; liquidation des commandes.

## II — DIVISIONS SPECIALISEES

Les études concernant le matériel moteur et remorqué, les installations de traction électrique sont effectuées par des **divisions spécialisées** :

- la Division des Etudes de locomotives à vapeur (D.E.L.) ;
- la Division des Etudes de Traction Electrique (D.E.T.E.) ;
- la Division des Voitures et Wagons (D.E.V.) ;
- la Division des Etudes de Traction à moteur thermique (D.E.A.).

Ces divisions sont également chargées de la direction des essais importants et de la préparation technique des marchés.

En outre, une division spécialisée est chargée des achats et de la répartition des combustibles.

Enfin, le Service dirige le Bureau de Normalisation et d'Unification des Chemins de fer (B.N.C.F.).

## III — COMMISSIONS TECHNIQUES

Pour établir une liaison suffisante entre les Services d'études et d'exécution, le Service technique du Matériel et de la Traction institue, en accord avec les Régions, des Commissions techniques permanentes ou temporaires pour l'examen des problèmes généraux ou particuliers.

Les Commissions peuvent être présidées, soit par un Représentant d'une Région, soit par un Représentant du Service technique du Matériel et de la Traction.

*Le Directeur Général,*

**LEMAIRE.**